



Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 26 février 2021

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2020 ainsi que de la balance générale des différents comptes et restes à réaliser.

Monsieur Loïc MULLER assure la présidence, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2020 comme suit.

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	1.447.907,07 €	2.028.330,35 €
RECETTES	1.447.907,07 €	2.503.529,70 €
<i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE</i>		+ 473.199,35 €
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	2.593.306,03 €	806.687,29 €
RECETTES	2.593.306,03 €	3.146.496,07 €
<i>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE</i>		+ 2.339.808,78 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		+ 2.813.008,13 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement s'élevant à 473.199,35 € au compte de réserves de l'investissement.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26,27 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 67,10 %

BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2021 de la commune à la somme de 5.321.128,65 €, soit à :

- FONCTIONNEMENT : 1.458.120,00 €
- INVESTISSEMENT : 3.863.008,65 €

COTISATION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE 2021

Le conseil municipal :

- décide de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à BARR, la cotisation de 2.113,60 € pour l'adhésion de l'ensemble des agents en activité au Comité National d'Action Sociale et à la Garantie Obsèques au titre de l'année 2021
- décide de verser la CSG – RDS de 29,89 à l'URSSAF par l'intermédiaire des fiches de paie des agents.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions selon détail ci-dessous :

- Chorale de Griesheim	350,00 €
- Chorale Sainte Cécile	350,00 €
- Ass. Des Donneurs de Sang	350,00 €
- Ass. Des Retraités de Griesheim	350,00 €
- AGAPE	350,00 €
- Orange Electronik	350,00 €
- Ass. Des Cavaliers de Griesheim	850,00 €
• Subvention de fonctionnement	350,00 €
• Subvention exceptionnelle	500,00 €
- Sapeurs-Pompiers – Amicale : subvention exceptionnelle	500,00 €
- La Sportive : subvention exceptionnelle	500,00 €
- Orchestre d'Harmonie de Griesheim-près-Molsheim	2 350,00 €
• Subvention de fonctionnement	350,00 €
• Subvention exceptionnelle	2000,00 €

TERRAIN ZONE D'ACTIVITES

Le conseil municipal :

- décide de ne pas racheter la parcelle de terrain de la société MATHIEU COUVERTURE
- accepte le projet de la société MATHIEU COUVERTURE

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le conseil municipal décide de nommer M. Claude MAETZ comme correspondant défense.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Travaux bassin/hamster
- Rue du Bruderberg : fossé remblayé le temps des travaux
- France 3 Alsace le 23 et 24 mars
- Réhabilitation de la mairie : chiffrage en cours
- Désamiantage ancien hall de basket
- Rue du Puits : poteau téléphonique toujours à terre : Orange ne réagit pas malgré les relances
- Panneau céder le passage en venant de Bischoffsheim ?
- Point relais colis à Griesheim dans la ZA
- Réunion commission animation le 23 mars à 20h
- Ouverture 3^{ème} classe de maternelle à la prochaine rentrée

 Le Maire,
Christophe FRIEDRICH